

Décret

Générale

colonial

Décret n° 14-351-1926 25 janvier 1926

n° 14-351-1926 25

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
25 janvier 1926

Numéro JO
n° 351 du 01/02/1926

Date du numéro
1 février 1926

VISAS

Le président de la République française, Vu le décret du 3 juillet 1897, portant règlement sur les indemntlés de déplacement et les passages du personnel colontat modifié par les décrets des 6 juillet 1904 et 26 septembre 1922: Sur le rapport dû Ministre des colonies

TEXTE INTÉGRAL

Art.1er

Le tableau n° 2 annexé au décret du 3 juillet 1897 est modifié comme suit en ce qui concerne les bâtiments de la Compagnie générale transatlantique assurant le service de la ligne du Havre à New-York: Art. 2 — Le Ministre des colonies est Charge de : executlon du préeseut decret, qui sera publié au Journal ojfficiel de la République française et inséré au Duiletin officiel dût ministère des côlonies.

GasToN DOUMERGUEPar Président de la RépubliqueLe Ministre des ColoniesLéon PERRIER.